



DECISION DU MAIRE

Marché de prestation de services
Assistance à maîtrise d'ouvrage
Aménagement Paul Doumer

Le Maire de la Commune de Lion sur Mer,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2024 portant délégation de signature au Maire,
- Considérant** qu'il s'avère que les offres de la société retenue est apparue comme la plus intéressante,

DECIDE

Article 1 : de signer les actes, devis et contrats suivants :

Mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener une étude sur l'aménagement de l'espace Paul Doumer :

Groupement Cabinets SIAM CONSEILS – TOURS (37) et ZEPPELIN – SABLE SUR SARTHE (72) pour un montant de 27 750.00€ HT.

+ Tranche optionnelle – Négociations foncières : 3 400.00€ HT.

Article 2 : le Conseil Municipal en sera tenu informé conformément à la réglementation lors de sa prochaine séance.

Article 3 : Mme la secrétaire générale et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lion sur Mer, le 10 octobre 2024

Le Maire

Magali SAINT

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20241010-DEC2024-0016-DE
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024